

Un plan d'intervention personnalisé à mes besoins

En collaboration avec mon équipe traitante, j'élabore mon plan d'intervention pour m'aider à résoudre les problématiques particulières ayant mené à mon hospitalisation à l'Institut.

Ce plan est unique pour moi, se réalise grâce à mon implication et est élaboré en tenant compte de mes expériences antérieures.

Il permet aux intervenants de mieux me connaître et de m'accompagner afin d'acquérir une meilleure autogestion de mes sources de tension émotionnelle ou de stress.



Ensemble pour apaiser, soigner et sécuriser

Votre équipe clinique est disponible pour répondre à vos questions.

Pour toute situation problématique, vous pouvez adresser vos demandes au chef d'unité.

En cas d'insatisfaction, la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services est disponible au poste 1174.

Les mesures de contrôle

expliquées aux usagers et à leurs proches

Les soins et la surveillance pendant l'application de mesures de contrôle

Politique 1235-68-15

Encadrement de l'application des mesures de contrôle à l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel



2025-02-10

Que se produit-il pendant l'application d'une mesure de contrôle?

Tout au long de l'intervention, le personnel :

- Assurera une surveillance étroite ou constante pour assurer mon confort et ma sécurité;
- Me traitera avec respect et dignité;
- Viendra me voir régulièrement pour réévaluer mon état clinique et évaluer la possibilité de cesser la mesure.

Soins psychologiques

Je peux vivre des émotions négatives pendant ou après l'application de mesures de contrôle, comme de la détresse, de la colère, de la peur, de l'anxiété, etc. Il est important de verbaliser mon vécu expérientiel. Des intervenants seront sur place pour :

- Répondre à mes questions, me rassurer et m'écouter;
- M'orienter dans le temps et l'espace;
- M'expliquer la situation et me rappeler les critères de retrait de la mesure.

Soins physiques

En isolement, le personnel :

- Vérifiera mon état général, mes signes vitaux et mon positionnement;
- Assurera la satisfaction de mes besoins physiologiques (ex. : boire, manger, utiliser la toilette, etc.).

Sous contention (en plus des soins en isolement), le personnel vérifiera :

- L'ajustement des contentions;
- L'absence de blessure aux sites de contention;
- La circulation dans mes membres;
- L'absence de douleur.

Il est important de nommer mes inconforts physiques, incluant la faim et la soif, aux intervenants.



Les interventions pendant et après la mesure seront faites pour éviter ou diminuer le plus possible les conséquences des émotions négatives ou des inconforts physiques.

Comment se décide la fin de la mesure de contrôle non planifiée?

La mesure de contrôle est cessée dès que l'évaluation indique que je ne présente plus de risque de lésion pour moi-même ou pour les autres.

Cette évaluation prend en considération les comportements indicateurs d'agressivité, les éléments déclencheurs dans la situation problématique et l'évaluation de ma condition physique et mentale.

Cette évaluation est réalisée en interdisciplinarité et inclut obligatoirement un professionnel habilité par la loi à décider d'utiliser des mesures de contrôle, tel que l'infirmière ou le médecin.

Que se passe-t-il après la fin de la mesure?

L'équipe interdisciplinaire me rencontrera pour faire un retour sur l'événement afin d'identifier des mesures de remplacement et d'ajuster mon plan d'intervention.